

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'ASILE - (N° 2343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL58

présenté par

Mme Karamanli, rapporteure et M. Mendes, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« des demandes de protection internationale importantes »

les mots :

« importantes des demandes de protection internationale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.